

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 424

présenté par

M. Door, M. Aboud, M. Jean-Pierre Barbier, M. Costes et Mme Dion

ARTICLE 5 SEXIES

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« 1° et la a du 3° du I entrent »

les mots :

« I entre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.

Toutes les mesures prévues en matière de lutte contre le tabagisme de ce texte entrent en vigueur au 20 mai 2016.